



[INFO JURIDIQUE] Arrêt maladie : du nouveau dès le 1er septembre 2026 !



À partir du 1er septembre prochain, de nouvelles règles encadrent la durée maximale des arrêts de travail (décret n°2026-498) :

 Ce qui change pour vos arrêts :

Arrêt initial : 31 jours maximum.

Prolongation : 62 jours maximum par renouvellement. (Sauf exception médicale justifiée par votre professionnel de santé).

 **Et en téléconsultation ? L'arrêt ou son premier renouvellement est limité à 3 jours maximum (sauf s'il est prescrit par votre médecin traitant/sage-femme référente ou en cas d'impossibilité avérée de consulter en présentiel).**

 **Attention : Le non-respect de ces nouveaux plafonds par le prescripteur peut entraîner le refus de versement de vos indemnités journalières (IJ) par la CPAM.**

L'UNSA CELDA reste à vos côtés pour vous accompagner et défendre vos droits au quotidien. 

 **N'hésitez pas à relayer l'information autour de vous !**



**Vos représentants : Véronique JEAN, Georges ZGAJNAR, Françoise JANNETTA, Mélodie TARDIVET, Eric ROUBY, Christine BRET, Stéphanie PARROT, Alexis GAREL, Cédric ROCHE, Corinne VILLA, Michel CHANNAC (photos)
(Sylvain GIGAND, Véronique BANIA, Sébastien DELARBRE)**

📱 Avec l'Application

➡ Télécharger via :

- QR code
- App Store
- Google Play

